

Interpellation – Le Petit Poucet version mégot

Monsieur le Syndique, Mesdames et Messieurs les Municipaux, chers membres du Conseil communal,

Il semblerait que notre commune se soit dotée d'un nouvel « embellissement » : les mégots de cigarettes, qui tapissent nos rues, nos parcs, nos jardins... et même notre lac. Certains fumeurs, à l'image du Petit Poucet, sèment leurs filtres un peu partout, sauf qu'ici, la trace laissée n'a rien de poétique.

Rappelons-le : un mégot met entre 10 et 15 ans à se décomposer, et libère à lui seul des milliers de substances toxiques qui polluent sols et eaux. Un seul mégot peut contaminer jusqu'à 500 litres d'eau ! Pas étonnant que notre lac finisse, lui aussi, par fumer sous ce fléau.

La Municipalité n'est pas restée inactive : des collecteurs ludiques, à la manière de ceux de Lausanne, ont été installés. Malheureusement, force est de constater que certains les contournent, voire jettent leurs mégots autour, comme pour revendiquer l'incivilité.

Dans d'autres villes, les choses sont plus claires :

- À Genève, un jet de mégot sur la voie publique coûte 100 francs d'amende.
- À Paris, la sanction peut grimper jusqu'à 135 euros.

Ma question est simple :

La Municipalité envisage-t-elle d'introduire des mesures similaires, combinant pédagogie et sanctions, afin que la pollution des mégots soit enfin prise au sérieux ?

Car il ne s'agit pas de s'attaquer aux fumeurs, mais bien aux jeteurs de mégots, qui transforment nos espaces de détente en cendriers à ciel ouvert. Nos familles viennent s'y promener, nos enfants y jouent... mais il y a toujours ces « petits asticots » grisâtres qui envahissent le décor.

La sensibilisation seule ne suffit plus : allons-nous enfin passer de la parole à l'action, et donner un prix à cette incivilité ?

Pour le groupe des Verts

Jennyfer Vincent

Vevey, le 14 Octobre 2025